DÉPARTEMENT DE LA Réunion

DIFFUSION LE :			
Maire		M.	Adjt
Directeur Cabinet		M.	Adjt
DGS		DGA / Vie Part.	
DGA / Adm. Gén.		DST URB	
DGA / Social		DST / BE	
DGA / Educ		DST	

Direction Aménagement

Saint-Denis, le 300323

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT

Direction Aménagement

N/Réf. : 20230330-DAM
Affaire suivie par : *Madeleine Kulagowski*
Tél : *0262 94 41 05*

MAIRIE DU TAMPON
COURRIER REÇU LE:
05 AVR. 2023
N° 1595/2023 (N.R. 89/79)

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Maire de la Commune du TAMPON
256 rue Hubert Delisle BP-449
97430 TAMPON

A l'attention de Yannick AH LEUNG
Direction Aménagement du Territoire et Développement Economique

V/Réf.: 32/2022/DATDE/PUH/AB
Objet : Modification de droit commun du PLU N°1– Commune du Tampon

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, par courrier en date du 09 janvier 2023, votre projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme N°1, conformément aux dispositions des articles L.153-40, L.132-7et L.132-9 du code de l'urbanisme pour avis.

Il s'agit donc de prendre en compte les dispositions requises par le Tribunal Administratif en complétant l'évaluation environnementale spécifique à l'Emplacement Réservé N°46 et d'annuler le classement en zone inondable issu du STPC des parcelles BW131 132 et 3279.

L'examen du dossier n'appelle pas de remarques particulières sur les évolutions proposées.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Développement

Frédéric GUHUR

Reçu à la Direction Aménagement du Territoire et Développement Economique
- 6 AVR. 2023